

## [Partager](#) Jean-Luc Lahaye accusé de "corruption de mineure" : les détails sulfureux de l'affaire



RSS  
Imprimer  
Envoyer

### Dernière minute

- Résultat départementales : le tripartisme s'installe, mais qui a gagné ?
- Jean-Luc Lahaye accusé de "corruption de mineure" : les détails sulfureux de l'affaire
- Bien vu ! La sélection vidéo du mois
- Toute l'actualité Actualité

Accusé d'avoir proposé des relations sexuelles à une mineure de moins de 15 ans, le chanteur Jean-Luc Lahaye, 62 ans, doit s'expliquer devant le tribunal correctionnel de Paris.

"Silence, on tourne, lumières, caméras / Juste quelques plans en douceur". Jean-Luc Lahaye a peut-être pris trop au pied de la lettre les paroles d'un de ses tubes, "Femme que j'aime" (1982). Le chanteur de variétés, âgé de 62 ans, était convoqué aujourd'hui au tribunal correctionnel de Paris pour "corruption de mineure de moins de 15 ans" et "détenzione de fichiers pédopornographiques". **Il est soupçonné d'avoir proposé à une jeune fille de s'adonner à des jeux coquins via webcams interposées. Problème : la jeune fille en question avait moins de 15 ans...** Il devait s'expliquer face aux juges pour cette histoire qui se serait déroulée entre le 1er mars et le 31 août 2013. Le 11 février dernier, il avait été placé en garde à vue avant d'être relâché et placé sous contrôle judiciaire. Selon un récit de l'audience fait par Le Figaro, l'accusé aurait demandé à la jeune fille, Romane, 14 ans au moment des faits, de s'introduire "divers objets" et de se masturber. Lui

même se serait masturbé devant elle.



 **Claire Courbet** [@clairesnews](#) [Suivre](#)  
Jean-Luc Lahaye vient d'arriver au tribunal de grande instance  
13:14 - 23 Mars 2015  
2 RETWEETS

**L'artiste avait déjà été condamné début 2007 à 10 000 euros d'amende pour une histoire qui l'avait vu avoir des relations sexuelles avec une mineure de moins de 15 ans. Il avait alors dit qu'il ignorait l'âge de la jeune fille au moment des faits. Pour cette nouvelle histoire, Jean-Luc Lahaye adopte la même ligne de défense : oui, il correspondait avec une jeune femme ; non, il ne savait pas qu'elle avait moins de 15 ans.**

Mais l'avocat de la victime, Me Thomas Desrousseaux, a expliqué qu'elle n'avait jamais caché son âge à Jean-Luc Lahaye. L'avocat a par ailleurs fait savoir que la jeune Romane se sentait "très stressée et très bouleversée" par cette histoire. Les parents de la victime présumée ayant refusé de porter plainte, plusieurs associations, comme la Voix de l'Enfant, Innocence en Danger et Fondation pour l'Enfance se sont portées partie civile.

Selon RTL, l'ordinateur de l'ex-idole a été analysé et des images échangées sur les réseaux sociaux ont été retrouvées. D'après la radio, le chanteur demandait ces photos à Romane, parfois avec insistance. Jean-Luc Layaye n'a jamais caché son attriance pour les jeunes femmes, mais uniquement "âgées de 18 ans à 35 ans". Il a assuré que les mineures de l'intéressaient pas. L'avocat de Jean-Luc Lahaye, Me Jean-Philippe Touati, plaide le fait que son client "un chanteur de charme populaire" est victime de son "immense notoriété", ce qui "l'expose nécessairement à des manifestations d'affection qui parfois franchissent certains limites".

Jean-Luc Lahaye risque jusqu'à 10 ans de prison et un million d'euros d'amende. **Le tribunal, parce que la victime présumée est mineure, s'est prononcé en faveur d'un huis clos.** Le jugement sera connu le 18 mai prochain.

**En vidéo** - Le chanteur Jean-Luc Lahaye doit comparaître devant le tribunal pour corruption de mineure de moins de 15 ans.

 [En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies qui permettront notamment de vous offrir contenus, services, et publicités liés à vos centres d'intérêt.](#)  
[En savoir plus](#) [Fermer](#)